



Mémento de Rentrée 2023

Collège International de Ferney-Voltaire

INTRODUCTION

Entrée au Collège : ce qui change par rapport à l'école primaire

- > Il y a un professeur différent pour chaque matière et beaucoup de consignes à respecter, surtout au début de l'année.
- > Les élèves doivent changer de salle après chaque leçon.
- > LES DEVOIRS : Ne pas se laisser déborder ! Profiter des temps d'étude, des week-ends et des après-midis libres pour s'avancer dans son travail !

Site Internet du Collège : [Site Internet du Collège](#)

Annuaire du Collège 2023-2024 – Tel Standard : 04 50 40 00 00

Proviseur Secrétariat - 1 ^{er} étage du lycée	M. Olivier TEDDE Mme Sandrine CRETENOU	sandrine.cretenoud@ac-lyon.fr
Proviseur Adjoint Secrétariat - 1 ^{er} étage du bâtiment « Olympe de Gouges »	Mme Isabelle SILLON Mme Magali Aigouy	sesco-college.ferneyvoltaire@ac-lyon.fr
CPE (Conseiller principal d'éducation)	Mme Géraldine MALGOIRE Mme Cécile HOSTE	geraldine.malgoire@ac-lyon.fr cecile.hoste@ac-lyon.fr
Vie Scolaire Collège - RDC du bâtiment « Condorcet »	Surveillants	vie-scolaire.0010896u@ac-lyon.fr
Intendance – Cantine - Bourse - 2 ^{ème} étage du lycée	Mme Olga Grisard	<i>Passer par le standard et faire choix n°3</i> Olga.Grisard@ac-lyon.fr
Infirmier - RDC du lycée		Standard :04.50.40.00.00
Assistante Sociale - bureau au collège et au lycée	Mme Patricia MONDES	patricia.mondes@ac-lyon.fr Ligne directe : 04 50 40 00 14
COP (Cons. D'orientation psychologue)	Mme Fayolle	Auprès des CPE

Le Collège de Ferney-Voltaire en bref

- > Un établissement international avec des sections nationales anglaise, allemande, espagnole, italienne et néerlandaise, conduisant au Brevet Option International (BOI). Une spécificité de ce Collège est l'accent mis sur les langues.
- > Plus de 2 700 élèves cohabitent dans la cité scolaire de Ferney-voltaire, répartis entre le Collège (plus de 1000 élèves) et le Lycée (plus de 1 600 élèves). Cela fait en moyenne 8 classes par niveau pour le Collège avec entre 27 et 31 élèves par classe.
- > Une population très internationale et multiculturelle avec près de 80 nationalités recensées !

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires et sonneries

Des sonneries marquent le début et la fin des cours selon la grille horaire ci-dessous ; leur durée effective est de 55 mn, avec des intercourrs de 5 mn.

7:55	8:55	Pause	10:05	Repas	12:25	13:25	Pause	14:35	15:35
à	à		à		à	à		à	à
8:50	9:50		11:00		13:20	14:20		15:30	16:30

A noter : la pause repas est prévue normalement de 11h à 12h25, mais en fonction des emplois du temps il peut arriver qu'elle soit plus courte ou plus tardive.

Portail : ouverture le matin à 7h30 ; 10 minutes à chaque intercourrs ; pendant les récréations et la pause méridienne ; à partir de 16h30.

Vie scolaire : carnet de liaison - absences et retards

> Un carnet de liaison est distribué à chaque élève en début d'année et sert d'outil de communication entre l'établissement et les familles. Ce carnet contient également le **Règlement Intérieur** qu'il convient de lire attentivement et de bien comprendre : le respect de ces règles contribue au succès scolaire !

A noter que ce carnet doit être muni d'une photo, qu'il doit être signé par les parents et que l'élève doit toujours l'avoir en sa possession. Il sera demandé lors des contrôles qui sont effectués pour les entrées et sorties de l'établissement.

> Les absences et retards doivent être signalés dès que possible à la Vie Scolaire par téléphone, par courriel ou dans le carnet de liaison. A défaut, le Collège envoie un mail ou courrier aux parents. Si ces absences et retards ne sont pas justifiés au moment du Conseil de Classe, ceux-ci apparaîtront comme « absences injustifiées » sur le bulletin scolaire.

Un conseil donc : Vérifier régulièrement sur Pronote que retards et absences sont bien justifiés.

Régime des sorties

Important : le choix du régime (Externe ou DP) détermine les modalités de prise en charge de l'élève par l'établissement :

> Un élève DEMI-PENSIONNAIRE (DP) est tenu de déjeuner à la cantine et ne peut pas quitter la cité scolaire entre son premier et son dernier cours de la **journée**.

> Si les parents le souhaitent, un enfant DP est accueilli pour travailler en étude, avant et après le temps scolaire défini par son emploi du temps, mais sa présence n'est pas contrôlée.

> Un élève EXTERNE ne peut pas quitter l'établissement entre son premier et son dernier cours de la **demi-journée**.

> Un élève externe n'est accueilli en étude en dehors de son temps scolaire, que pour travailler et dans la limite des places disponibles.

> Dans tous les cas, si un parent souhaite aller chercher son enfant pendant le temps scolaire (par exemple pour un rendez-vous médical), **il doit aller signer une décharge de responsabilité** au bureau de Vie Scolaire (Bât. « Condorcet »).

A noter : si c'est une autre personne qui vient chercher l'enfant, celle-ci doit être désignée par un mot signé des parents dans le carnet de liaison. Il est également possible de désigner des personnes pour toute l'année ; un espace est prévu à cet effet dans le carnet de liaison.

Restauration

Ouvert de 11h00 à 13h30, le restaurant scolaire sert en moyenne 1500 repas par jour. Les menus sont contrôlés par une diététicienne et sont conformes aux normes diététiques et sanitaires en vigueur ; ils sont affichés à l'entrée du restaurant scolaire et publiés sur le [site web](#) du Collège.

Il y a deux statuts possibles : Demi-Pensionnaire (DP) ou Externe. Les repas d'un élève DP sont facturés au trimestre pour un montant total annuel de 499,28€ (soit environ 2,84 € le repas sur la base de 176 jours en 2022).

Un élève externe peut occasionnellement prendre un repas au restaurant scolaire au prix unitaire de 3,70 €, en utilisant sa carte de cantine qui doit être approvisionnée avec un minimum de 10 repas auprès de l'Intendance (2^e étage – Escalier de l'Administration) ou sur le site de paiement [TurboSelf](#).

Le changement de statut n'est possible qu'en fin de trimestre, en suivant la procédure décrite sur le site du Lycée (Restauration Scolaire / Fonctionnement des Restaurants Scolaires) – vous y trouverez également toutes les informations utiles sur l'inscription et les moyens de paiement.

Transports scolaires

Organisé et financé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ce service est gratuit pour les élèves du Pays de Gex, mais nécessite une inscription qui doit se faire avant la rentrée scolaire sur le site de la Région www.auvergnerhonealpes.fr/370-ain.htm. L'inscription est nécessaire à l'entrée en classe de 6^{ème} et est renouvelée automatiquement d'une année sur l'autre par la suite.

Toutes les informations concernant les lignes, arrêts et horaires des bus sont accessibles sur le site de la Région. Les horaires sont également affichés à l'entrée du Collège.

En cas d'incident dans le bus, par exemple si le bus était plein et que votre enfant n'a pas pu entrer ou a dû voyager debout, il faut le signaler à la Région à l'adresse mail transports01@auvergnerhonealpes.fr, en mettant l'APE en copie.

En cas de perte ou d'oublis d'objets personnels dans le bus, vous pouvez contacter directement la compagnie sous-traitante qui opère la ligne, Europ'Tours (04 50 20 48 04) ou RDTA / Transports de l'Ain (04 74 22 01 77). Le nom de la compagnie est indiqué sur la carte de transport de votre enfant.

SCOLARITÉ

Livres et fournitures

> Les fournitures sont spécifiées par chaque professeur en début d'année. Une liste d'achats préalables conseillés est disponible sur le site internet du Collège.

Partenariat Scoléo : les parents peuvent également commander leurs fournitures sur le site www.scoleo.fr. En fin d'année scolaire, l'APE transmet à Scoléo la liste pour la rentrée suivante ; les parents peuvent ainsi directement commander leurs fournitures sur le site à partir de cette liste, en rajoutant ou enlevant certains produits s'ils le souhaitent.

> Les manuels scolaires sont prêtés par le Collège. Les élèves sont tenus d'en prendre soin.

En cas de perte ou de détérioration, une compensation financière sera demandée aux parents.

> Des casiers sont à la disposition des élèves où ils peuvent déposer leurs affaires. Normalement le casier est à partager avec un autre enfant, souvent un camarade de classe.

Tous les élèves de 6^e disposent d'un casier. En 5^e, 4^e, 3^e les demi-pensionnaires sont prioritaires.

Rencontres parents-professeurs et réunions d'information

Différentes réunions sont organisées à l'intention des parents - à ne pas rater !

> En début d'année, réunion de présentation des équipes pédagogiques : chaque professeur présente les enjeux de sa matière et ce qu'il attend de l'élève

> Les rencontres Parents – Professeurs, organisées en général entre novembre et janvier, sont une opportunité de contact individuel - limitée à 5mn - avec chaque professeur. En cas de problème particulier, il vaut mieux prendre rendez-vous avec le professeur à un autre moment.

Note : en cas de problème, le Professeur Principal reste l'interlocuteur privilégié. Celui-ci communique avec les autres professeurs et a le souci particulier du suivi de l'élève.

Système pronote

Pronote est un outil mis à disposition pour suivre la scolarité de l'enfant via internet ; il est accessible à partir du site de l'établissement ou directement sur internet (<https://0010896u.index-education.net/pronote/>).

Il comprend notamment une rubrique Vie Scolaire (emploi du temps, absences, cahier de texte...) ainsi que les résultats de l'élève (notes, bulletin).

D'autres informations générales y sont également fournies.

La rubrique « Communication » vous permet d'envoyer des messages aux enseignants ou au personnel du Lycée soit par Pronote soit par email.

Pour y accéder, un identifiant de connexion et un mot de passe sont envoyés par courriel aux parents en début d'année. Les élèves reçoivent également un identifiant par leur professeur principal.

En cas de problème de connexion ou d'identifiant, vous pouvez contacter le secrétariat du collège.

Pronote est l'outil principal pour communiquer avec l'établissement : consultez-le très régulièrement !

Conseils de classe et bulletins trimestriels

Les bulletins scolaires (avec relevés de notes et appréciations) sont trimestriels et sont envoyés aux parents à l'issue de chaque conseil de classe.

Les parents délégués de la classe assistent aux conseils de classe ; ils sondent les parents de la classe au préalable pour remonter d'éventuelles remarques et échanger avec le professeur principal. Ils rédigent le compte-rendu du conseil qui est ensuite envoyé à l'ensemble des parents.

Attention : ces bulletins sont des documents officiels à conserver précieusement.

Étude / CDI / Foyer

Pour les périodes d'études, les collégiens doivent se rendre en salle d'étude.

Ils ont également la possibilité d'aller au CDI ou au Foyer.

Plus d'infos sur le CDI : [CDI](#)

Le **Foyer Socio-Educatif (FSE)** est une association dont l'objectif est d'améliorer la vie au collège pour les élèves. Elle est en général présidée par un professeur et un parent. Un appel à cotisation a lieu en début d'année et permet de récolter des fonds pour rénover certaines installations, notamment le foyer.

Plus d'informations : [FSE](#)

Infirmierie

Située au RDC en face de la Vie Scolaire du Lycée, l'infirmière, Mme BINEAU, traite les malaises et accidents survenant le jour même, et, si besoin, prévient les parents pour qu'ils viennent chercher leur enfant ; dans le cas d'accident plus grave, le SAMU est appelé.

Attention: les collégiens doivent, avant d'aller à l'infirmierie, se rendre au bureau de la Vie Scolaire ou, en cas d'absence des surveillants, au bureau de leur CPE.

Les infirmières s'occupent des PAI (Projets d'Accueil Individualisés), et des aménagements aux examens. En cas d'absence prolongée, la contacter pour des aides éventuelles.

Elles assurent enfin le dépistage, mènent des actions de prévention, et sont les interlocutrices privilégiées pour toutes les questions touchant à la drogue, au tabac, à l'alcool, à la contraception... Elles sont tenues au secret professionnel. Pour plus d'info, voir le site de la CSI Ferney-Voltaire.

Assistante sociale

L'assistante sociale est présente dans l'établissement certains jours de la semaine (bureaux au Collège et au Lycée).

Elle intervient auprès des élèves et de leurs familles, pour aider les enfants à faire face aux problèmes qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne, que le problème soit scolaire ou non. Son rôle est multiple : analyser la situation scolaire et familiale des élèves en difficulté, les informer sur leurs droits, les orienter vers les services accompagner dans leurs démarches, ou même jouer un rôle de médiation... Tout comme l'infirmière, elle est tenue au secret professionnel.

PsyEn – Psychologue de l'éducation nationale

Les psychologues de l'éducation nationale sont des experts du système éducatif, intégrant la dimension personnelle, les réalités économiques et les exigences des formations. Leur mission comprend les points suivants :

- Conseiller et informer sur les métiers et les études et les métiers
- Réaliser des bilans d'orientation ou psychologiques
- Prévenir le décrochage scolaire
- Intervenir auprès des publics fragiles
- Collaborer avec les équipes éducatives

Ils sont présents au Lycée, le lundi toute la journée et le mardi après-midi. Sinon vous pouvez prendre un rendez-vous à Bellegarde : cio-valserhonepaysdegex@ac-lyon.fr.

Vous trouverez plus d'informations sur le [site](#) de la CSI.

Note : ce mémento a été conçu et réalisé par l'Association des Parents d'Elèves (APE) de la CSI et ne saurait se substituer à l'information fournie par l'administration du Lycée.

N'hésitez pas à vous rendre sur le site de l'APE pour bénéficier de la dernière mise à jour ([APE](#)).

Dernière mise à jour : 05.09.2023